



# LA VOYOUCRATIE EN MARCHÉ !

**Ordonnance 2020-430 du 15 avril :  
Le gouvernement organise le vol  
de vos JRTT et congés**



**IMPOSE** systématiquement aux agents en Autorisation Spéciale d'Absence, et quelque soit le type d'ASA délivrée, 2 x 5 jours RTT ou de congés dont 5 rétroactivement au 17 avril



**PERMET aux chefs de service d'imposer** 5 jours de RTT ou de congés aux personnels en télétravail.

**Les premières mesures gouvernementales prise par ordonnance pour la Fonction publique sont donc discriminatoires et arbitraires.**

**Le discours de reconnaissance des agents publics fait place au mépris ...**

**... Rien ne change ...**

**« Le monde de demain » du gouvernement s'annonce comme « le nouveau monde » et « l'ancien monde » ... mais en pire !**

La priorité du gouvernement reste l'économie aux risques d'exposer les citoyens et de faire payer aux salariés, donc aux agents publics le manque de moyens du à l'aveuglement coupable, à l'impréparation ainsi qu'aux choix politiques dogmatiques de cette mandature et des précédentes :

➔ Baisse massive des effectifs et des financements, suppression de missions, démantèlement des services, transferts aux collectivités et au privé fragilisant fortement le service public. Toutes ces contre réformes sont arrêtées, **mais pour le temps de la crise seulement !**

➔ En ce début d'année négligence coupable, décisions arbitraires sans fondement, passage en force sur les retraites, réduction des droits des salariés et autoritarisme anti-démocratique !

## **MANIPULATION**

Les règlements intérieurs permettent déjà aux services de différer les congés et JRTT des agents pour assurer la continuité du service public, il n'est donc ni utile ni nécessaire d'ajouter des contraintes supplémentaires via cette ordonnance, elle traduit le mépris envers les personnels.

**Il s'agit clairement de récupérer sous forme de JRTT ou de congés une partie du salaire des agents publics !**

## **CONGÉS, JRTT, COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

**sont générés par votre travail, ils sont votre propriété !**

**Rien, même une situation d'urgence sanitaire, ne saurait justifier que l'on vous impose une prise de congés que vous ne souhaiteriez pas.**

**Au contraire, dans ce contexte difficile propice aux RPS, l'administration devrait plutôt veiller au bien-être des personnels et assurer leur cohésion :**

- ➔ En permettant aux agents qui le souhaitent de récupérer leurs congés et leurs JRTT posés avant la période de confinement,**
  - ➔ En acceptant le report au-delà des dates butoirs (2021 par exemple) des congés et JRTT qui n'auraient pas pu être pris,**
- afin qu'aucun agent ne soit lésé par une situation de crise qu'il subit.**

**Face à cette injustice, FORCE OUVRIÈRE invite les personnels qui se voient imposer JRTT et congés ainsi que les collègues solidaires à contacter les représentants FORCE OUVRIÈRE locaux afin d'organiser collectivement la résistance et obtenir la non application par leur service de cette ordonnance scélérate ainsi qu'une gestion des personnels plus soucieuse et respectueuse des droits.**

### **Le gouvernement annonce déjà la reprise de l'activité au 11 mai**

**Pour FORCE OUVRIÈRE la reprise ne sera possible que si les conditions de la maîtrise de la pandémie et des risques qui en découlent, sont réunies et si les mesures de protection individuelles (distribution de masques, gants, gel hydroalcoolique, dépistage, ...) et collectives (organisation de travail permettant notamment la distanciation sociale, la restauration collective, ...) sont mises en œuvre.**

**FORCE OUVRIÈRE ne transigera jamais sur le chapitre de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des agents, la vie d'un agent ne peut être contrainte à de vils considérations financières et budgétaires qui ne profiteront pas à l'ensemble des citoyens mais à quelques nantis du patronat.**

**FORCE OUVRIÈRE condamne avec force les dispositions de cette ordonnance et exige son abrogation.**

**Avec FORCE OUVRIÈRE,  
préparez vous à vous protéger et vous défendre.**